



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS

D032-2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11
- absents : 3

Date de convocation :

08/06/2022

Date d'affichage :

08/06/2022

Séance du 15 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Christian BONNET, M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Sidonie REYNIER,

Absents excusés : Mme Danielle LEUDIERE, procuration donnée à Mme Martine FERNANDES ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ; M. Jean-Philippe VALENTIN, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER,

Secrétaire : Mme Sidonie REYNIER,

Objet : Modification du règlement intérieur des temps périscolaires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la modification des horaires de l'accueil du soir de 16h30 à 18h00 depuis le 08/11/2021 nécessite de modifier le règlement intérieur des temps périscolaires.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le règlement intérieur modifié des temps périscolaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le règlement intérieur modifié des temps périscolaires figurant en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le maire

Laurent BOUCARUT

